
Adresse de la société populaire de Charbuy (Yonne), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Charbuy (Yonne), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 368;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17945_t1_0368_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Faites taire ces hommes sanguinaires, citoyens représentants, en déclarant complices de Robespierre et traîtres à la patrie, tous ceux qui comme lui, veulent substituer la terreur à la justice et comprimer par là les élans de la vertu et étouffer les cris de l'innocence. Sans doute tous les ennemis de la patrie doivent périr, mais il faut démêler de la foule les victimes du triumvirat et n'y point confondre l'innocence, qu'il est beau de pardonner à celui qui regrette sincèrement d'être tombé dans de légers égarements. Telle est, citoyens législateurs, la justice que vous exercez depuis les mémorables journées des neuf et dix thermidor. Maintenant pour assurer la liberté publique, il faut maintenir celle des opinions, rétablir la confiance parmi vous et punir sévèrement les calomnieux.

Pour nous, étrangers à toute espèce de parti, nous avons eu et nous aurons toujours pour point de ralliement la représentation nationale, et nous ne reconnaitrons d'autre autorité que celle de la Convention.

Vive la liberté! vive la République une et indivisible! vive la Convention!

Suivent une trentaine de signatures.

c

[*La société populaire du canton de George, séante à Charbuy, district d'Auxerre, département de l'Yonne, à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (67)

Législateurs,

Nous avons lu aujourd'hui avec enthousiasme votre adresse au peuple français, et nous avons arrêté d'en réitérer la lecture pendant trois mois, elle contient les vrais principes et ceux de la justice et de la probité que nous avons toujours professé.

Notre société ne s'assemble que pour entendre la lecture des lois et des nouvelles, se conformer aux lois, et prendre part aux succès constants de la république.

Notre profession de foi est la guerre à mort aux tyrans, aux fripons, aux aristocrates, à tous ceux qui cherchent à égarer le peuple, et qui oseraient encore rappeler le système de terreur et de sang, que ces monstres, ces antropophages soient engloutis avec Robespierre et ses satellites.

Ne souffrés point, Législateurs, qu'il y aie jamais une puissance intermédiaire entre le peuple et vous, les vrais républicains ne reconnaissent d'autre autorité que la Convention nationale, elle sera leur point de ralliement. Ouy, ils donneront s'il le faut pour la maintenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang et ils ne cesseront de répéter le cry unanime de vive la Convention.

BACHELET, *président*,
GALLEREUX, *vice-président*,
GRÉGOIRE, *secrétaire*.

d

[*La société populaire, républicaine et montagnarde de Salies, département de la Haute-Garonne, à la Convention nationale, s. d.*] (68)

Liberté, Egalité, fraternité, ou la mort

Citoyens représentants,

Après avoir partagé avec la France libre, l'indignation, la joie, et les résolutions qu'enfanta la nouvelle de la dernière conspiration que vous avez, si courageusement, déjouée, et du supplice de ses infames auteurs; après vous avoir appris que nos vœux vous attachent à votre poste glorieux, vous avoir assuré que vous n'y serez atteints par le crime, qu'autant que vos ennemis qui sont, en même temps les nôtres et ceux de la république, marcheroient sur nos corps sanglants et inanimés.

Après avoir enfin renouvelé le serment de ne jamais vivre sous aucune domination, de mourir plutôt que d'y consentir, que nous restoit-il à faire? citoyens représentants, que pouvions-nous désirer? qu'espérions-nous en effet? voir les ennemis de la liberté et de la sainte égalité confondus, anéantis; jouir pleinement des heureux effets de cette nouvelle victoire sur la tyrannie, que nous regardions comme un événement décisif, en faveur de la république et de ses courageux partisans. Illusion affligeante! les ennemis irréconciliables des droits sacrés du peuple, toujours féconds en moyens, et ingénieux dans le choix, ont su mettre à profit les impressions profondes qu'avoit fait dans l'âme des amis de l'humanité, la tactique sanguinaire du Cromwell moderne. Ils ont de toutes parts invoqué la modération, la vertu, la justice. Les scélérats, comme s'ils ne savoient pas qu'elles furent toujours des qualités inséparables des républicains; mais non, ils ne veulent pas, de cette justice révolutionnaire qui rassure l'innocent et qui fait seulement la terreur du crime. C'est ainsi que parloient ceux qui ne cessoient de rappeler à la Constitution, dans un temps où la Constitution alloit devenir son propre assassin. Pères du Peuple, vous serez toujours notre unique point de ralliement, mais méfiez-vous d'un soporifique qui exposerait la liberté et l'égalité à être égorgées pendant le sommeil, tournez votre attention sur la proposition perfide qui vous a été faite, à votre barre, de faire recomposer les comités révolutionnaires par l'élection du Peuple, sondés la profondeur des intentions liberticides que cachent toutes ces démarches astucieuses et qui tendent à affaiblir le ressort révolutionnaire.

Cette société vous annonce qu'elle les a frappés de son improbation, qu'elle fait des vœux bien ardents pour que le vaisseau de la république, dirigé par la même intention, soit aussi poussé par la même main, et qu'écarté de

(67) C 325, pl. 1402, p. 15. *Bull.*, 7 brum.

(68) C 325, pl. 1402, p. 18.